

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 4 AVRIL 2024**

Date d'affichage et de convocation 22 mars 2024	L'an deux mil vingt-quatre, le quatre avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Puiseux en France s'est réuni en mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Yves MURRU, Maire
Nombre de membres En exercice : 27 Présents : 17 Votants : 20	<p><b><u>Etaient présents:</u></b> Yves MURRU, Nicole BERGERAT, Djemaï LASSOUED, Maryvonne JOUANY, Séjiane RENE, Jean-Jacques PERCHAT, Georges BIRBA, Kadidiatou DIEBKILE, Benoît FARRAN, Thierry MARIN-CUDRAZ, Olivier BECRET, Estelle BOCKEL, Caroline THUEZ, Francis KLEIJN, Elodie SIMONE, Flavien PARISI, Nathalie CHEVALLIER.</p> <p><b><u>Pouvoirs:</u></b> Christine MAHE à Nicole BERGERAT, Martine POUILLIE à Séjiane RENE, Thierry TABORSKI à Thierry MARIN-CUDRAZ.</p> <p><b><u>Absents:</u></b> Maurice ANDRIEU, Gilles MEKLER, Stéphanie DE CAMPOS, Olivier VELIN, Albert BAFFI, Catherine GASTAN-KLUG et Antoine CALDICOTE.</p> <p>Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121.15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. A été désigné pour remplir cette fonction : Djemaï LASSOUED</p>

**2024/017 – AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET DE LA COMMUNE**

Rapporteur : Nicole BERGERAT

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, présenté par Nicole BERGERAT, maire adjointe chargée des finances, constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement	1 400 719,07 €
un excédent d'investissement	1 630 477,07 €
des restes à réaliser	84 072,55 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDE** d'affecter une partie du résultat de la section de fonctionnement de 84 072,55€ pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement inscrits à l'article budgétaire **1068** « excédent de fonctionnement versé à l'investissement »
- **DECIDE** de reporter le solde déduction faite de cette affectation, soit 1 400 719,07€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **R 002** « résultat de fonctionnement reporté »
- **DECIDE** de reporter le résultat de la section d'investissement soit 1 630 477,07€ inscrits à la ligne budgétaire codifiée **R 001** « solde d'exécution positif reporté »

Le Maire,  
Yves MURRU



Fait et délibéré le 04/04/2024  
Extrait certifié conforme au registre des délibérations.  
Le Maire certifie avoir fait afficher à la porte de la Mairie le compte-rendu de la délibération ci-contre.  
Le Maire certifie exécutoire la présente,  
transmise en sous-préfecture de Sarcelles